

RÉSOLUTION

Berne, le 27 mai 2016

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'USS

NON À L'OBLIGATION D'INSTAURER DES HEURES D'OUVERTURE MINIMALES

La majorité de droite du Parlement veut obtenir par la force une loi sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag) qui détériorerait drastiquement les conditions de travail du personnel de vente.

La LOMag veut forcer tous les cantons à avoir les mêmes heures d'ouverture des magasins. Ce qui dérégulerait les horaires de travail, en particulier ceux du soir et du samedi. On édicterait ainsi aux cantons des heures d'ouverture des magasins minimales du lundi au vendredi de 6 h à 20 h et le samedi de 6 heures à 19 ou 18 heures.

Cette extension des heures d'ouverture se répercuterait négativement sur les travailleurs et travailleuses concernés. C'est particulièrement le cas pour les femmes travaillant à temps partiel qui doivent assumer des tâches éducatives ou de soins et qui ont de surcroît des conditions de travail précaires. Les travailleurs et travailleuses concernés se sont aussi prononcés contre des heures d'ouverture plus longues dans plusieurs sondages. Il n'y a en outre toujours pas de convention collective de travail nationale dans le commerce de détail. L'association patronale de la branche, Swiss Retail Federation, a jusqu'à maintenant obstinément refusé de négocier une CCT. C'est inacceptable.

Les syndicats s'opposent aussi pour une autre raison à cette loi. Elle est représentative de la tactique habituelle du salami destinée à complètement déréguler les horaires de travail. Le commerce de détail est d'abord visé, ce sera ensuite le tour de toutes les branches. Nous devons gripper cette machine bien huilée. Nous défendons la santé ainsi que la préservation de la vie familiale et sociale des travailleurs et travailleuses. Raison pour laquelle, nous nous opposons à la dérégulation des horaires de travail.

Si la LOMag devait être acceptée telle quelle, les syndicats saisiront alors le référendum.